



République française

COMMUNE DE SEMENS

PROCES-VERBAL

Département de la
Gironde

Nombre de membres

en exercice : 11

Séance du jeudi 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois du mois d'avril à dix-huit heures trente, l'assemblée régulièrement convoquée en session ordinaire, s'est réunie à la mairie sous la présidence de David LARTIGAU,

Présents : 10

Votants : 10

Étaient présents : Messieurs David LARTIGAU, Christophe BORÉ, Eric DESPUJOLS, Xavier MOURAS, Stéphane LE MEUR, Mesdames Delphine ARNAUD, Valérie ARNAUD, Isabelle LOSSE, Sylvie RIGAULT et Séverine MARMOUZÉ.

Était représenté :

Était excusée : Coline LARTIGAU

Secrétaire de séance : Valérie ARNAUD

Approbation du procès-verbal de la séance du 02 avril 2026 : à l'unanimité des membres présents

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Désignation des délégués et/ou représentants des différents syndicats (annule et remplace la délibération n°DE_2026_014) ;
- ❖ Autorisation de recrutement d'agents non titulaires ;
- ❖ Vote du BP 2026 ;
- ❖ Rapport Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
- ❖ Questions et informations diverses.

- ❖ Autorisation de recrutement d'agents non titulaires

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de lui donner délégation afin de recruter des agents contractuels lors de remplacement des agents titulaires momentanément indisponibles.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- autorise Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter, entant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, 1^{er} alinéa, 2^{ème} alinéa et 4^{ème} alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précité ;
- charge Monsieur le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil ;
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédit de budget.

Pour	10
Contre	00
Abstention	00

❖ **Vote du BP 2026**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Budget prévisionnel 2026 résumé comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	303 604.32 €	303 604.32 €
Dont RAR FONCT 2025	0.00 €	0.00 €
Section d'investissement	88 755.72 €	88 755.72 €
Dont RAR INVEST 2025	15 476.22 €	16 265.72 €
TOTAL	392 360.04 €	392 360.04 €

Le conseil municipal a l'unanimité des membres présents approuve le Budget Primitif 2026.

Pour	10
Contre	00
Abstention	00

❖ **Rapport Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Monsieur le Maire expose le conseil municipal le rapport CLECT du 10 février 2026 et invite le conseil municipal à :

- approuver le rapport de la CLECT du 10 février 2026
- acter le montant des attributions qui seront reversées aux communes pour l'année 2026 qui en découle

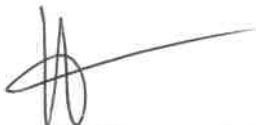

Le conseil municipal a l'unanimité des membres présents approuve le rapport de la CLECT du 10 février 2026 ainsi que le montant d'attribution de compensation pour l'année 2026 qui en découle.

Pour	10
Contre	00
Abstention	00

❖ **Questions et informations diverses.**

- ❖ Location SDF : remplacement du chèque de caution par un engagement pour les personnes ne disposant pas de chéquier.
- ❖ Avancement projet plantation : terminé
- ❖ Cuve pour arroser les plantations
- ❖ Accès interdit à l'aire de jeux jusqu'au contrôle.
- ❖ Route du Carrat : planifier un rdv avec la Sogedo - l'intervention réalisée n'est pas satisfaisante
- ❖ Repas des aînés : discussion 17/01. 800/1000€ animation, 2500€ pour le repas, colis pour les absents ?
- ❖ Noël fixé 13/12
- ❖ Maïade fixée au dimanche 07/06 Midi – achat d'un pin pour plantation du mai

La séance est levée à 21 heures.

<p>Madame la secrétaire de séance, Valérie ARNAUD</p> 	<p>Monsieur le Maire, David LARTIGAU</p> 
---	---